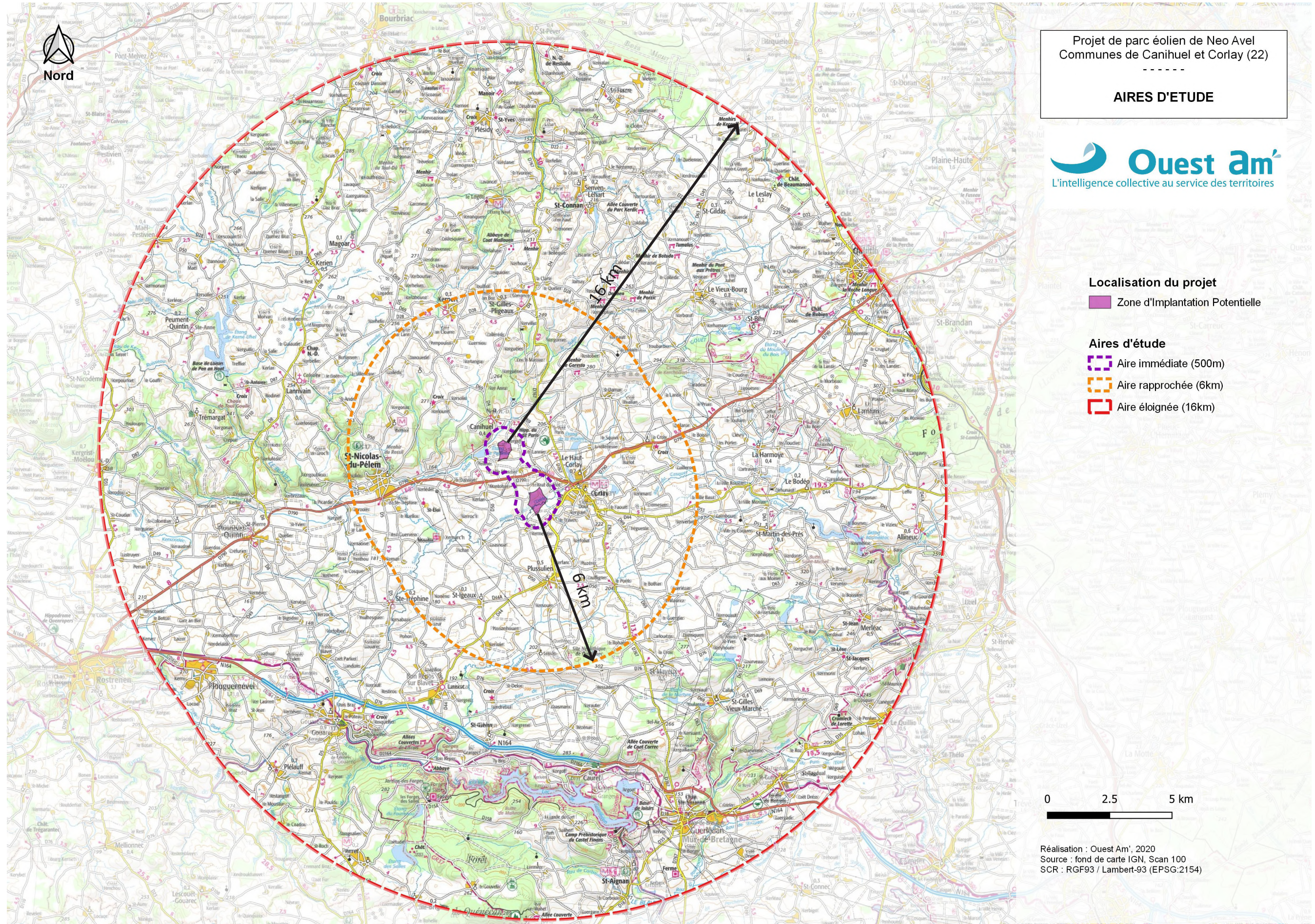


Carte 2 : Aires d'étude



1.5. DÉFINITIONS DES AIRES D'ÉTUDE

Conformément au Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres*, seront distinguées trois aires d'étude :

a) Aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée correspond à l'ensemble de la zone dans laquelle, au vu de la topographie et des grandes zones de boisement, les limites maximales d'incidence visuelle du projet peuvent être définies. C'est la zone d'impact potentiel du projet. À cette échelle, il s'agira de présenter l'environnement global du projet éolien (géomorphologie, unités paysagères, attraits touristiques et/ou patrimoniaux...).

Connaissant le nombre maximal et la hauteur maximale des éoliennes que le développeur éolien envisage d'installer sur le site, une première approche théorique du périmètre d'étude éloigné peut être obtenue avec la formule suivante, préconisée par l'ADEME :

$R = (100 + E) \times H$ avec $R =$ rayon de l'aire d'étude, $E =$ nombre d'éoliennes, et $H =$ hauteur totale d'une éolienne.

Sur ce site, il est envisagé, au maximum, l'implantation de 4 éoliennes.

La hauteur totale des machines potentiellement envisageables ne devrait pas dépasser 150 mètres.

Ainsi, avec la formule $R = (100+4) \times 150$, le rayon de l'aire d'étude théorique s'établit à 15,6 km.

Ce rayon théorique a été arrondi à 16 km. Il n'existe pas de sensibilité forte (grand site national ou site Unesco) à proximité de ce rayon de 16 km qui justifierait un élargissement du périmètre d'étude.

A noter : les investigations et analyses du volet paysage et patrimoine pourront être élargies au-delà du rayon d'étude éloignée ci-avant défini, et cela pour répondre à des enjeux de perception ponctuels et particuliers apparaissant en cours d'étude.

b) Aire d'étude rapprochée

Elle correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. Son périmètre doit être inclus dans un rayon d'environ 6 km à 10 km autour du projet.

Dans le cadre de cette étude, l'aire rapprochée a été établie par le paysagiste en considérant un rayon d'environ 6 km autour de la zone d'implantation.

Cette aire inclut notamment 8 bourgs ruraux suivants, du plus peuplé au moins peuplé :

- Saint-Nicolas-du-Pélem (1 666 hab. 2017)
- Corlay (957 hab. 2017)
- Haut-Corlay (659 hab. 2017)
- Plussulien (487 hab. 2017)
- Canihuel (355 hab. 2017)
- Saint-Gilles-Pligeaux (295 hab. 2017)
- Kerpert (270 hab. 2017)
- Saint-Igeaux (135 hab. 2017)

Du point de vue patrimonial, l'aire rapprochée inclut une vingtaine de monuments historiques, dont 2 très proches :

- La Manoir de la Ville Blanche (ISMH) à 650m de la ZIP et l'église de Canihuel située à 880 m de la ZIP.
- Un site classé est également présent sur Saint-Gilles-Pligeaux à 5,4 km au nord de la ZIP.

c) Aire d'étude immédiate

Elle inclut la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres. À l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).

L'aire immédiate a été définie au départ par un tampon de 500m autour des ZIP nord et sud puis par la réunion de la zone intermédiaire résiduelle située entre les deux tampons de 500 m.

A noter : c'est à l'intérieur des aires immédiate et rapprochée que les perceptions du projet depuis l'habitat riverain, les routes, mais aussi depuis les abords des monuments et sites protégés ou remarquables seront le plus précisément étudiées.

* Il a été fait référence au Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, diffusé par le ministère de la transition écologique, dans sa version n°3, datant de décembre 2016.

A wide-angle photograph of a rural landscape. In the foreground, there are fields of tall grass and some harvested crops. A paved road curves through the middle ground, with a small white house visible in the distance. The background shows rolling hills under a blue sky with scattered white clouds. A large teal number '2' is overlaid on the left side of the image.

2

ÉTAT INITIAL

2. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE SOCLE PHYSIQUE

2.1. AIRE ÉLOIGNÉE : ENVIRONNEMENT PAYSAGER GLOBAL

2.1.1. Socle physique

Le socle physique se caractérise par un ensemble de reliefs élevés constitués principalement par les Monts du Mené vers l'est et le sud-est, où culmine notamment la butte ponctuelle de Saint-Michel (à 321 m) ainsi que la cime de Kerchouan qui constitue, sur le secteur nord-ouest de Lanfains, la principale ligne de crête. Plusieurs parcs éoliens sont d'ailleurs construits en appui sur ce relief structurant (parcs éoliens de Lanfains, de Saint-Bihy,...). D'autre part, les prémices des Monts d'Arrée s'établissent vers le nord-ouest, constituant les contreforts des Monts d'Arrée, s'élevant plus encore sur le département voisin du Finistère.

Entre les deux zones de reliefs précitées, s'étire une zone de moindre altimétrie qui compose le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem : c'est à l'intérieur de cette zone de plus faible altitude que s'inscrit la ZIP, aux alentours de 170m.

L'aire d'étude possède un réseau hydrographique dense, avec de nombreux cours d'eau plus ou moins importants. La zone d'implantation potentielle s'établit à proximité de deux affluents du Blavet : le Sulon (au nord) et la rivière de Corlay (au sud).

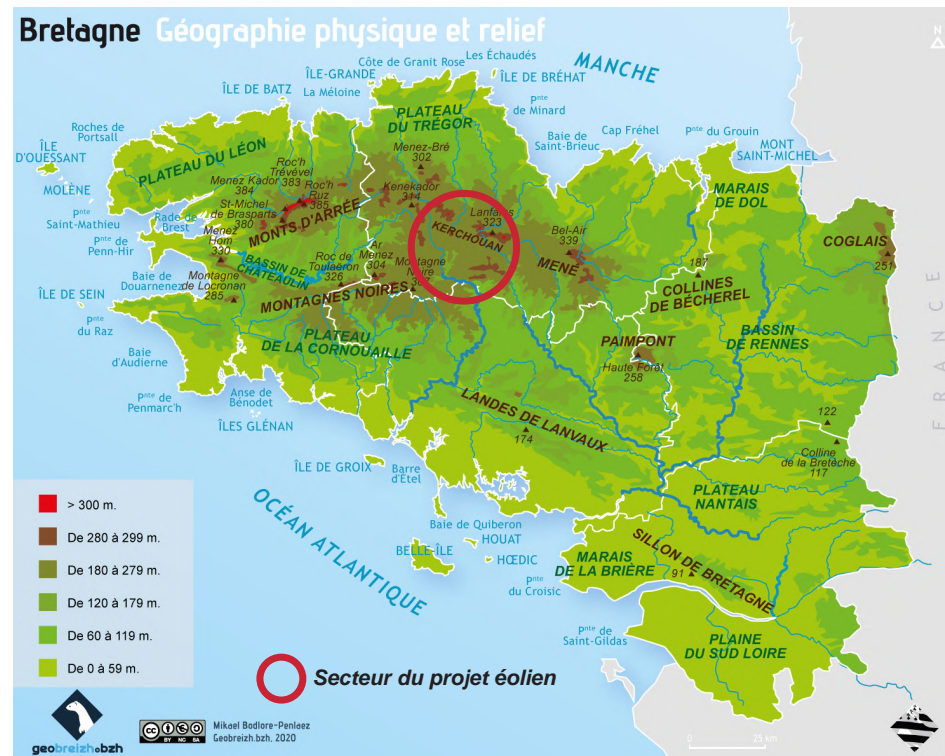
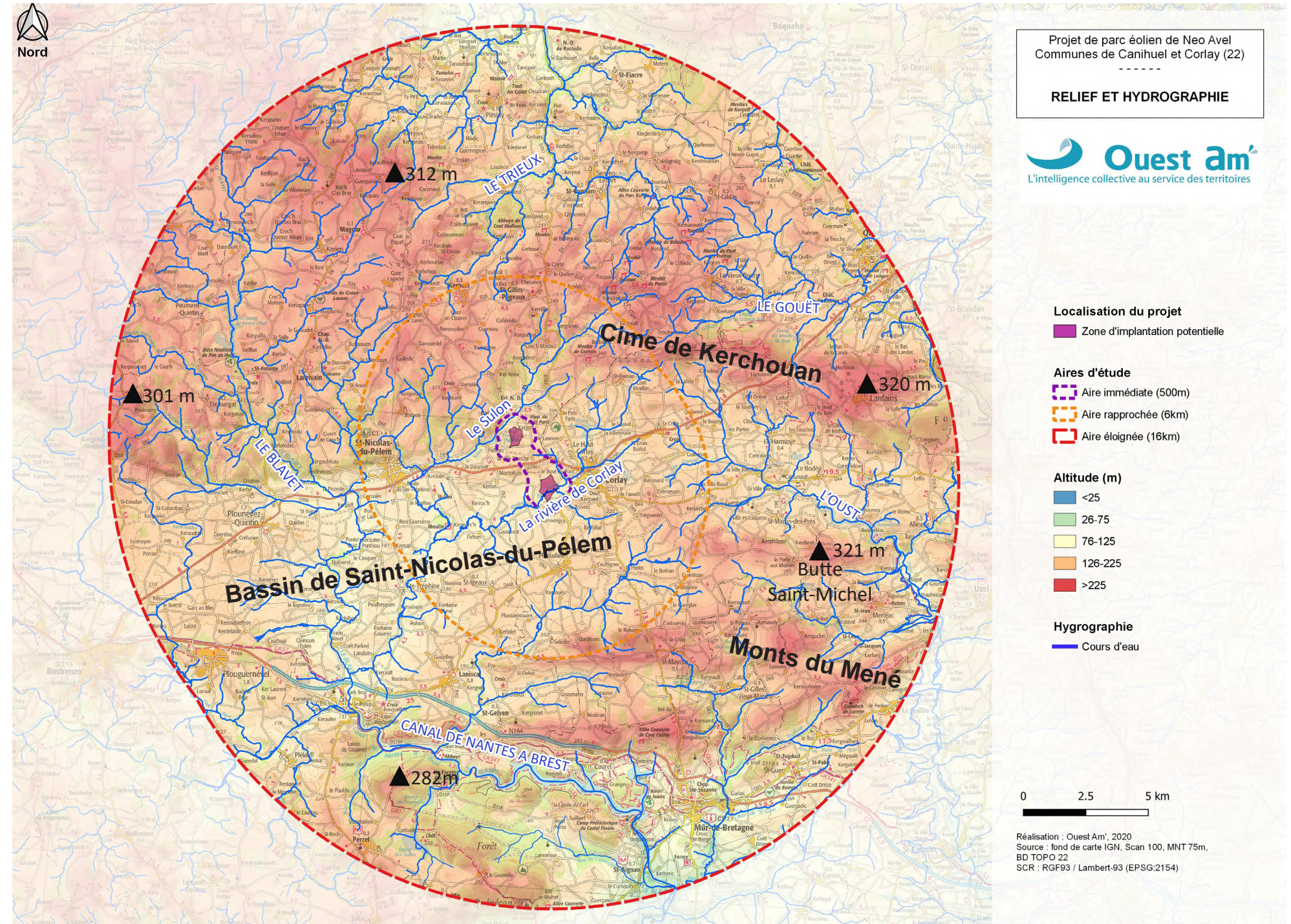


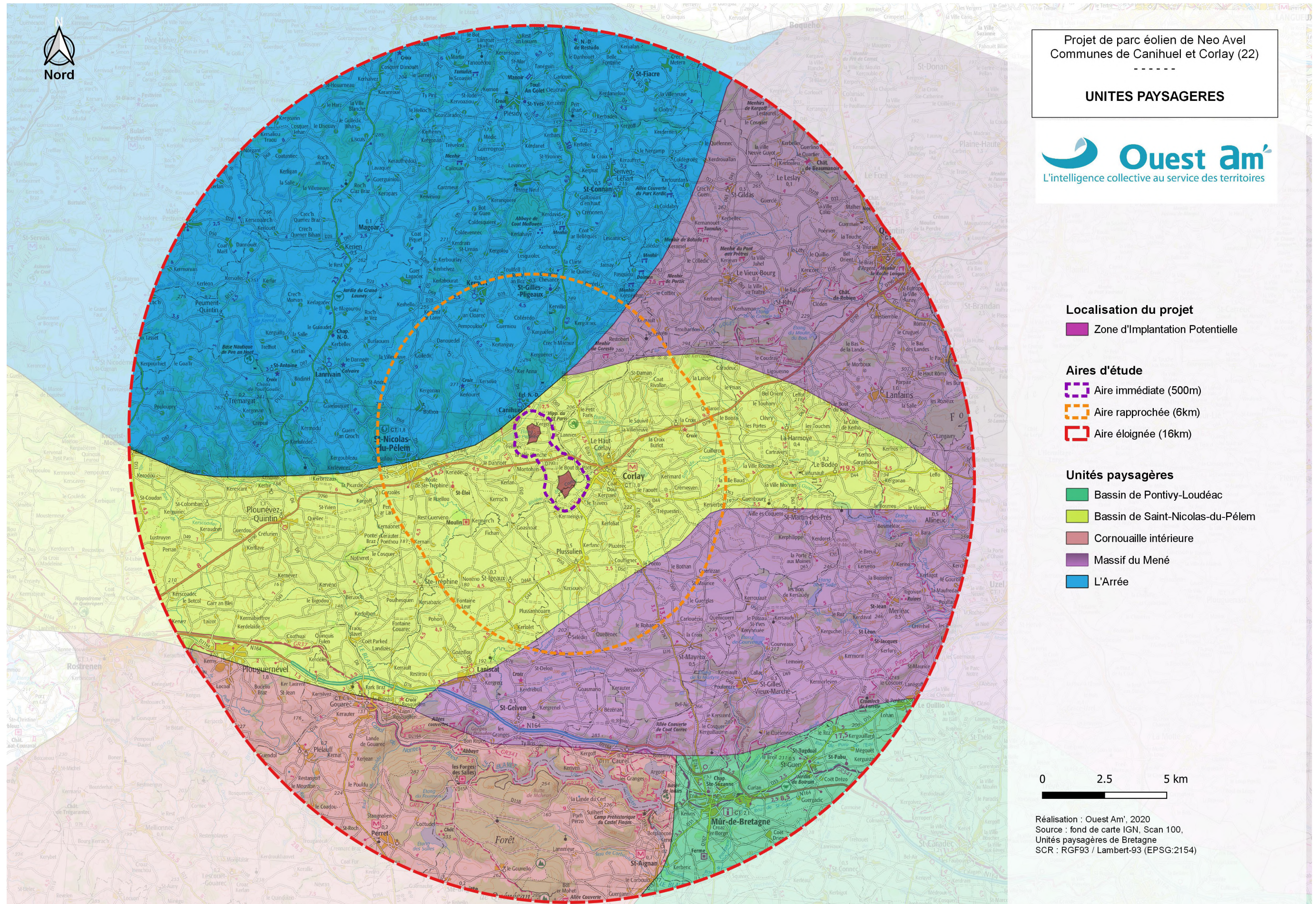
Figure 11 : Carte du Relief de la région Bretagne

Source : Carte géographie physique et relief, Atlas de Bretagne, Coop Breizh, 2011
<http://www.geobreizh.bzh/geographie-physique/>

Carte 3 : Relief et hydrographie



Carte 4 : Unités paysagères



Projet de parc éolien de Neo Avel
Communes de Canihuel et Corlay (22)

UNITES PAYSAGERES



- Localisation du projet**
- Zone d'Implantation Potentielle
- Aires d'étude**
- Aire immédiate (500m)
 - Aire rapprochée (6km)
 - Aire éloignée (16km)

- Unités paysagères**
- Bassin de Pontivy-Loudéac
 - Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem
 - Cornouaille intérieure
 - Massif du Mené
 - L'Arrée

0 2.5 5 km

Réalisation : Ouest Am', 2020
Source : fond de carte IGN, Scan 100,
Unités paysagères de Bretagne
SCR : RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154)

2.1.2. Représentation des paysages locaux

a) Une définition des paysages connus, sous forme d'unités

Une unité paysagère est une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau de ses composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques d'évolution, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser.

Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de ces entités est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et en faire ressortir des enjeux et sensibilités.

La définition des unités paysagères ci-après s'appuie sur les descriptions des documents suivants :

- Livret «Les paysages de Bretagne»
- Diagnostic paysager sur le territoire départemental des Côtes d'Armor
- Atlas des paysages du Morbihan

Le territoire d'étude présente 5 unités paysagères :

- Le Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem
- Le Massif du Mené
- L'Arrée
- La Cornouaille intérieure
- Le Bassin de Pontivy-Loudéac

Le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem : un paysage de plateau cultivé, peu patrimonial, à vocation agricole prédominante

La zone d'implantation potentielle est localisée sur cette unité.

Le paysage se caractérise principalement comme un plateau cultivé, animé par un bocage à mailles élargies, ainsi que par des espaces boisés, plus nombreux que dans le Bassin de Pontivy Loudéac. L'habitat y est dispersé.

Reconnaissance sociale du paysage

Ce secteur est marqué par l'agriculture intensive, le regroupement de petites parcelles agricoles créant de grandes parcelles, facilite l'exploitation des terres. Par conséquent, aujourd'hui les talus ainsi que les haies bocagères sont progressivement détruits, les paysages se retrouvent alors de plus en plus ouverts. Même si les talus et les haies bocagères sont au fil du temps détruits, cette unité possède encore par endroits un caractère bocager bien présent.

Le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem, ne bénéficie pas d'une forte reconnaissance sociale ; les éléments patrimoniaux y apparaissent assez peu denses.

Sensibilité vis-à-vis de l'éolien

- Habitat dispersé
- Bocage à mailles élargies, semi-filtrant
- Paysage de plateau ondulé, pas franchement plat, mais nettement moins élevé que les paysages voisins du Mené et de l'Arrée
- Unité déjà caractérisée par la présence de l'éolien (parc du haut-Corlay, parc de Corlay et du Haut Corlay)
- Secteur peu dense en éléments de patrimoine

La sensibilité paysagère et patrimoniale de cette unité apparaît globalement faible. Néanmoins, la présence de parcs proches déjà construits constitue une certaine sensibilité en matière d'encerclement visuel des principaux bourgs tels que Corlay et le Haut-Corlay.



Figure 12 : Bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem, au sud-est de Corlay - De vastes îlots cultivés entourés d'un maillage bocager distendu - Filtrage des vues par les effets d'ondulation topographique - Paysage globalement peu patrimonial à sensibilité faible

Le massif du Mené : un paysage rural, vallonné et patrimonial

C'est un paysage marqué par des reliefs boisés et un bocage qui se densifie à l'approche des vallées.

Dans cette unité l'agriculture est dominante.

Le paysage au caractère ondulé est souligné par un réseau de haies bocagères et de landes boisées.

Le bocage, plus ou moins dense, alterne les haies constituées d'essences locales avec celles plantées de conifères.

Reconnaissance sociale du paysage

Le caractère paysager dominant du massif du Mené tient aujourd'hui fortement à sa dimension agricole intensive.

Les remembrements ont façonné le paysage rural ouvrant parfois les perceptions au travers d'îlots parcellaires surdimensionnés et aux contours dépourvus de bocage.

Les bâtiments d'élevage hors-sol et silos marquent souvent fortement le paysage rural et viennent déprécier ce dernier, qui plus est lorsqu'ils sont entourés de haies de conifères.

Les massifs du Mené sont connus pour constituer le point culminant des Côtes-d'Armor : le Mont Bel-Air (339 m) se situe sur la commune de Trébry, proche de Plessala (en dehors de l'aire d'étude éloignée). Sur notre secteur d'étude, la butte Saint-Michel, offre un point de vue panoramique sur ce paysage vallonné et boisé. Des éléments patrimoniaux et touristiques nombreux s'établissent dans ce secteur tels que le site inscrit de l'étang de Bosméléac, le site inscrit de la forêt de l'Hermitage-Lorge, le site inscrit des gorges du Poulancre, le site patrimonial de la ville de Quintin, ...

Sensibilité vis-à-vis de l'éolien

- Habitat dispersé
- Bocage à mailles élargies, semi-filtrant, sur les versants
- Alternance de crêtes boisées et vallées boisées fermant les vues
- Présence de parcs éoliens

Malgré un caractère patrimonial assez important, la sensibilité générale de cette unité apparaît modérée compte tenu d'un certain retrait vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle.

Les parcs existants sont éloignés de la ZIP (Saint-Bihy > à 9km et Lanfains > 11km), le risque de cumul visuel en donc assez faible.



Figure 13 : Massif du Mené, à l'ouest de l'étang de Bosméléac, aux abords de la butte Saint-Michel - Un paysage vallonné de reliefs boisés et bocagers



Figure 14 : Unité paysagère du massif du Mené - Un paysage caractérisé par la présence de plusieurs parcs éoliens, notamment sur le secteur de la cime de Kerchouan (ici le parc de Lanfains)

Source : Diaporama du site internet "Lac de Guerlédan - Tourisme en Centre Bretagne"
<http://www.guerledan.info/galerie/eolienne/lanfains>

L'Arrée : un paysage de reliefs élevés, bocagers et boisés, moyennement patrimonial

Paysage marqué par des variations de reliefs importantes, avec des crêtes succédant aux vallées parfois séparées par des versants agricoles plus au moins pentus. Les altitudes peuvent varier entre 200 à 280 m sur le secteur d'étude qui constitue les contreforts des Monts d'Arrée, qui s'élèvent plus fortement vers l'ouest, dans le département du Finistère,

Dans cette unité, le paysage se caractérise par un réseau de haies bocagères parfois très dense accompagné de boisements. Les landes sont très présentes, notamment à l'ouest. Les haies et boisements de conifères sont assez fréquents.

Ce secteur s'apparente aux ambiances du bocage finistérien, où le caractère particulier des paysages des Monts d'Arrée prend toute son ampleur.

Reconnaissance sociale du paysage

L'agriculture longtemps dominante dans ce paysage est aujourd'hui en déclin, en raison des contraintes de relief notamment. Aujourd'hui, les friches prennent peu à peu la place des petites parcelles. Dans cette unité paysagère la trame bocagère est en évolution, se voyant petit à petit confortée par des boisements en lien avec à la déprise agricole.

Ce secteur costarmoricain de l'Arrée est moins emblématique que celui des Monts d'Arrée du Finistère. Les éléments de patrimoine y sont assez présents (églises, manoirs, mégalithes, croix...) et participent néanmoins à un certain degrés de reconnaissance sociale du paysage, bien que nettement moindre que sur le Finistère voisin. L'enclos paroissial de Saint-Gilles-Pligeaux est un des éléments majeurs de reconnaissance sociale sur ce secteur.

Sensibilité vis-à-vis de l'éolien

- Habitat dispersé, peu dense, secteur globalement peu habité
- Bocage, boisement et friches fréquents ; présence de conifères ; vues souvent courtes.
- Patrimoine assez présent
- Présence de plusieurs parcs éoliens (communes de Lanrivain, Magoar,...)

La sensibilité de cette unité apparaît globalement faible notamment pour sur les secteurs éloignés et plus modérée pour les secteurs rapprochés, en présence d'éléments patrimoniaux (site classé de Saint-Gilles-Pligeaux notamment).

Les parcs existants sont éloignés de la ZIP (distance > à 8km minimum), le risque de cumul visuel en donc assez faible, d'autant plus que la succession de crêtes boisées joue un rôle de masque entre les sites éoliens existants et le site du projet.



Figure 15 : Unité paysagère de l'Arrée - Un paysage de reliefs anciens ondulés et accompagnés de masses boisées.



Figure 16 : Unité paysagère de l'Arrée - Un site patrimonial important : le site classé de l'enclos paroissial de Saint-Gilles-Pligeaux

Source : Diaporama du site internet de la communauté de communes Kreiz Breizh
<https://www.kreiz-breizh.fr/saint-gilles-pligeaux/>

Les deux unités paysagères suivantes, situées au sud de l'aire éloignée ont une importance surfacique moindre dans l'aire éloignée.

La Cornouaille intérieure

Là encore, c'est un paysage de bocage peu dense avec une maille élargie. Il s'agit ici d'une incessante succession de vallées et de vallons, composant un vaste plateau «gaufre» et donc rarement plat. De ce fait, l'ensemble ne s'appréhende pas en entier, mais par la succession d'innombrables lieux formés par des vallées aux formes complexes, pleine de méandres, contournées (Blavet notamment).

C'est le plateau le plus fortement boisé du département, par contraste avec le plateau voisin de Pontivy-Loudéac, d'une taille comparable et très cultivé. C'est un paysage peu ouvert et assombri par les bois qui atténuent la lumière, qui lui donne une ambiance «rurale profonde». Les reliefs les plus prononcés y présentent généralement un couvert forestier, avec une forte proportion de conifères. D'autres motifs se rencontrent sur le plateau : c'est le cas des haies d'émondées, d'alignements d'arbres le long des routes, ou de vergers traditionnels.

Reconnaissance sociale du paysage

Le caractère dominant du paysage est lié à sa vocation agricole, avec une orientation plus affirmée pour l'élevage.

Avec une image de secteur profondément rural, la Cornouaille intérieure ne bénéficie pas de la même reconnaissance sociale que la Cornouaille littorale où se concentre la plus grande attractivité touristique. Néanmoins, le secteur de la forêt de Quénécan constitue un secteur d'attrait patrimonial et touristique important pour le Centre-Bretagne, avec notamment la présence des Forges de la Salle, de l'Abbaye de Bon Repos, du lac de Guerlédan...

Sensibilité vis-à-vis de l'éolien

- Habitat dispersé, peu dense
- Boisements fréquents s'associant aux ondulations du relief et à une végétation diversifiée ; vues courtes ; ambiances intimistes largement dominantes

La sensibilité générale de cette unité apparaît assez faible compte tenu de la fermeture du paysage et de l'éloignement.

La sensibilité est potentiellement plus forte sur le secteur de Quénécan / Guerlédan mais les vues en direction de la ZIP sont relativement ponctuelles et lointaines.



Figure 17 : Unité paysagère de la Cornouaille intérieure - Un paysage de vallées boisées aux formes complexes.

Source: Atlas des paysages du Morbihan



Figure 18 : Unité paysagère du bassin de Pontivy-Loudéac - Paysage typique de plateau associant grandes étendues cultivées et dégagées à des plis de relief occupés par la végétation.

Source: Atlas des paysages du Morbihan

Le Bassin de Pontivy-Loudéac

C'est un paysage cultivé, à ragosses, dont l'ensemble présente un relief peu marqué, mais animé par un réseau de petites vallées : Yvel, Evel et Oust. Cette succession de petites vallées, alimente une sensation continue de plateau jamais complètement plat qui s'étend à l'infini.

Cette unité est fortement marquée par l'agriculture, les cultures céréalières et fourragères, la présence de bâtiments agricoles et de silos, repères importants dans le paysage. L'ambiance de plateau est renforcée par le contraste avec les unités voisines plus bocagères. Cependant, ce paysage n'est pas celui d'un openfield, notamment en raison des nombreuses vallées présentes, accompagnées de leur ripisylve et de la répartition dispersée du bâti.

Reconnaissance sociale du paysage

Le caractère paysager du bassin de Loudéac-Pontivy tient aujourd'hui fortement à sa dimension agricole intensive. Les remembrements ont façonné le paysage rural ouvrant les perceptions au travers d'îlots parcellaires parfois surdimensionnés et débocagés. Les bâtiments d'élevage hors-sol et silos marquent souvent fortement le paysage rural et viennent déprécier ce dernier.

Néanmoins, le bassin de Pontivy-Loudéac est partie prenante du vaste «Pays d'art et d'histoire au Pays des Rohan», récemment labellisé (janvier 2020). «Sa vocation première est que les habitants de ce territoire s'approprient leur patrimoine», précise Bernard Delhaye, élu de Pontivy Communauté et président de la Fédération régionale des offices de tourisme*.

Sensibilité vis-à-vis de l'éolien

- Habitat dispersé, peu dense
- Bocage à mailles élargies, semi-filtrant
- Vallées boisées qui créent une succession de filtres
- Unité déjà bien caractérisée par la présence de l'éolien

La sensibilité générale de cette unité apparaît faible compte tenu de son éloignement et de son emprise très réduite dans l'aire d'étude.

Pontivy, qui constitue le cœur du Pays de Rohan est situé en dehors du secteur d'étude.

2.1.3. Paysage habité

Des villes peu nombreuses, et éloignées du projet

Seules deux petites villes d'un peu plus de 2000 habitants sont présentes :

- La ville de Quintin qui compte 2 838 hab. en 2017, qui est située à la limite du secteur d'étude à environ 15km du projet et se situe encore dans l'aire d'influence de Saint-Brieuc, tout comme Lanfains qui compte 1091 habitants (en 2017).
- La commune nouvelle de Guerlédan, qui regroupe Mûr-de-Bretagne et Saint-Guen et compte 2 444 hab. en 2017. Elle est située à environ 13 km du projet éolien de Neo Avel.

Plouguernevel et Plounevez-Quintin qui comptent respectivement 1709 et 1 091 habitants (en 2017) sont deux bourgs ruraux de l'aire éloignée, relativement dynamiques car situés dans l'aire d'influence de Rostrenen.

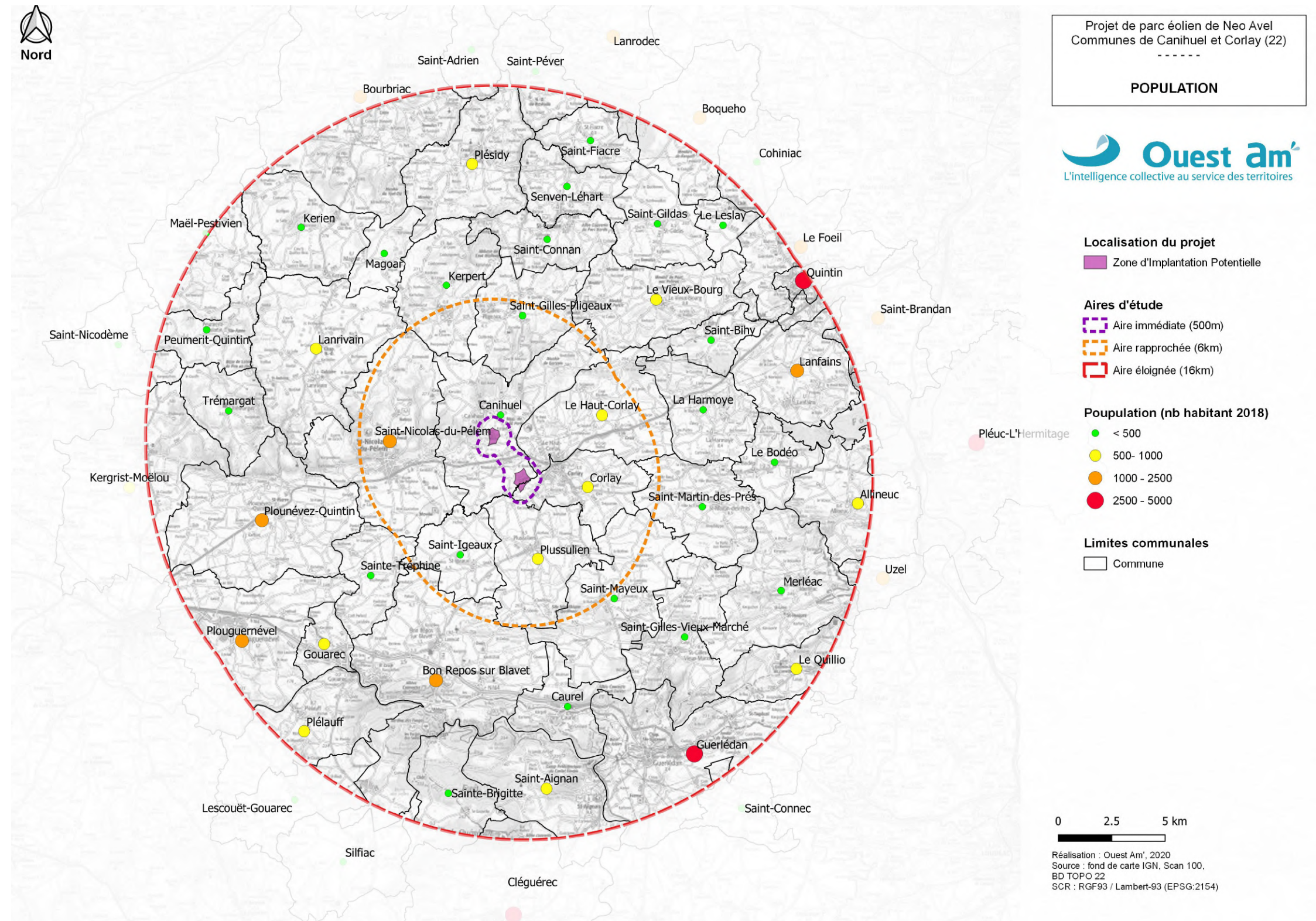
Aire d'étude rapprochée : uniquement des bourgs ruraux

Cette aire inclut les 8 bourgs ruraux suivants, qui sont, du plus peuplé au moins peuplé :

- Saint-Nicolas-du-Pélem (1 666 hab. 2017)
- Corlay (957 hab. 2017)
- Le Haut-Corlay (659 hab. 2017)
- Plussulien (487 hab. 2017)
- Canihuel (355 hab. 2017)
- Saint-Gilles-Pligeaux (295 hab. 2017)
- Kerpert (270 hab. 2017)
- Saint-Igeaux (135 hab. 2017)

Canihuel, Corlay et le Haut-Corlay constituent les bourgs les plus proches de la zone d'implantation potentielle, dans un rayon inférieur à 2 km de distance.

Carte 5 : Population



Le tableau ci-dessous met en évidence les enjeux, le contexte visuel et les sensibilités des bourgs qui apparaissent situés à l'intérieur de la Zone d'Influence Visuelle Théorique (cf. carte de la ZVT page 44). À noter : les deux villes les plus importantes ont également été citées bien que situées hors de la ZVT. Les enjeux sont établis sur la base d'une analyse croisée du nombre d'habitants et de la distance d'éloignement au projet (position géographique) ; le contexte visuel permet de comprendre le type de perception potentielle depuis le bourg et/ou ses franges urbaines ; la sensibilité ou risque d'impact potentiel est la résultante de l'analyse croisée des enjeux et du contexte visuel.

Tableau 1 : Évaluation des enjeux et sensibilités pour les principaux bourgs et villes potentiellement concernées par des vues vers le projet

Commune située dans la ZVT	Nombre d'habitants (2017)	Distance entre le bourg (église) et la ZIP (en km)	Enjeu (population + distance d'éloignement)	Contexte visuel du bourg et/ou de ses franges urbaines	Sensibilité (risque d'impact potentiel)
<i>Bourg ruraux de moins de 2 000 hab.</i>					
CANIHUEL	355	0,9	Fort, bourg très proche	Bourg dominant le versant nord de la vallée du Sulon	Forte, vues ouvertes vers la ZIP nord
CORLAY	957	1,7	Fort, bourg très proche	Bourg dans vallée au contexte boisé et bocager	Modérée, vues plus ou moins filtrées
LE HAUT-CORLAY	659	1,7	Fort, bourg très proche	Bourg étagé sur versant	Modérée, vues filtrées sur sommet du bourg
PLUSSULIEN	487	2,6	Modéré, bourg proche	Bourg allongé (village-rue) sur une ligne de relief	Modérée, vues au travers du tissu pavillonnaire
SAINT-IGEAUX	135	4	Modéré, bourg proche	Bourg peu dense, mais très végétalisé	Modérée, vues filtrées dans le bourg et plus ouvertes sur ses axes entrants (D44 et D44a)
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	1 666	4,5	Fort, bourg semi-rapproché le plus important en population	Bourg étagé sur versant du Sulon	Modérée, vues depuis partie haute du bourg
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	295	5,4	Modéré, bourg semi-éloigné	Bourg sur reliefs boisés et bocagers (Arrée)	Modérée, vue semi-ouverte depuis cœur de bourg
KERPERS	270	5,7	Modéré, bourg semi-éloigné	Bourg dans un léger talweg, entouré de boisements	Faible, vues globalement fermées
SAINT-MAYEUX	470	7,8	Faible, bourg éloigné	Bourg dans vallée amont du Poulancre, talweg boisé et bocager	Nulle, vues fermées
LANISCAT (désormais partie intégrante de la commune nouvelle de BON-REPOS-SUR-BLAVET avec PERRET et SAINT-GELVEN)	776 (2014)	7,8 (Laniscat)	Faible, bourg éloigné	Bourg sur versant ouest de la vallée du Daoulas	Nulle, vues fermées
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	1 091	10,3	Modéré, commune dynamique dans l'aire d'attraction de Rostrenen mais avec fort éloignement	Bourg dans talweg bocager et boisé	Faible, vues potentielles lointaines sur franges uniquement
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	354	10,4	Faible, bourg éloigné	Bourg dans talweg	Nulle, vues fermées
KERIEN	254	10,5	Faible, bourg éloigné	Bourg sur versant de la vallée du ruisseau du Moulin de Lestolet ; secteur bocager et boisé	Nulle, vues fermées
GOUAREC	925	11,4	Faible, bourg éloigné	Localisation sur la N164, présence d'un parc éolien et d'axes touristiques	Nulle, vues fermées
TRÉMARGAT	186	12,2	Faible, bourg très éloigné	Bourg sur reliefs boisés et bocagers (Arrée)	Faible
LANFAINS	1 091	12,7	Faible ; commune dynamique dans l'aire d'attraction de Saint-Brieuc, bourg très éloigné	Bourg en appui sur la cime de Kerchouan (relief principal)	Faible, depuis franges du bourg uniquement, vues ponctuelles peu prégnantes
PLESIDY	613	13,2	Faible, bourg très éloigné	Bourg dans un léger talweg avec contexte boisé et bocager	Nulle, vues fermées
PLOUGUERNEVEL	1 709	14,7	Faible ; aire d'attraction de Rostrenen, mais bourg très éloigné	Franges urbaines très boisés au nord	Nulle, vues fermées
<i>Villes > 2 000 hab.</i>					
MÛR-DE-BRETAGNE (désormais partie intégrante de la commune nouvelle de GUERLEDAN avec SAINT-GUEN)	2 049 (Mûr-de-B.; 2014)	13,5 (Mûr-de-B.)	Faible, très fort éloignement	Hors ZVT	Nulle, vues fermées
QUINTIN	2 826	15,9	Faible, très fort éloignement	Hors ZVT	Nulle, vues fermées

Quelques exemples de perceptions depuis les principaux secteurs habités



Figure 19 : Quintin, centre bourg, aux abords du château - Sensibilité visuelle nulle
La topographie de fond de vallée et la ceinture boisée autour de la ville de Quintin ferment les vues en direction de la ZIP.



Figure 21 : Guerlédan (anc. Mûr-de-Bretagne), près de la Chapelle Sainte-Suzanne, au nord du bourg - Sensibilité visuelle nulle
Des boisements et reliefs boisés ferment les vues en direction de la ZIP.



Figure 20 : Plouguernevel, sur l'entrée ouest - Sensibilité visuelle nulle
Sur cette entrée ouest de Plouguernevel, l'urbanisation et la végétation ornementale des jardins sont des masques visuels.



Figure 22 : Saint-Nicolas-du-Pélem, sur la D5, en sortie sud du bourg - Vues filtrées - Sensibilité modérée
Depuis la D5, au sud de Saint-Nicolas-du-Pélem, un contexte bocager dense (vallée du Sulon) filtre les visibilités latérales vers la ZIP.